

Privilège—M^{me} Holt

Nous sommes d'accord pour remettre la discussion à plus tard. Je ne vois pas quelle différence cela fait au gouvernement que nous prenions la période des travaux du gouvernement de mercredi après-midi ou celle de jeudi après-midi. Peut-être pourrait-on prendre une décision à ce sujet lundi, à condition que le débat n'ait pas lieu avant mercredi.

● (1220)

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'un échange qui a eu lieu pendant la période des questions, ce qui a permis au solliciteur général de se tirer d'un mauvais pas. Or, c'est une question qui doit être examinée dans son contexte réel.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, si le caporal du Québec, en face, voulait seulement se taire quelques instants, je sais que le premier ministre l'apprécierait.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, il me semble qu'on pourrait m'écouter lorsque j'invoque le Règlement. Il s'agit ici de faits donnés au solliciteur général et émanant de la presse, selon lesquels la Gendarmerie royale aurait requis le service d'informateurs à la tribune de la presse parlementaire. C'est une question importante pour nous tous à la Chambre car le Parlement a, à mon avis, une responsabilité en ce qui concerne les activités de la tribune parlementaire. Comme le député de Vancouver-Kingsway l'a fait remarquer, nous devons nous assurer que non seulement la tribune parlementaire de la presse agit de manière responsable, mais que la presse ne puisse en aucun cas être soumise aux intimidations du gouvernement ou d'organismes para-gouvernementaux ou d'aucune faction donnée de notre société.

J'ai demandé hier au solliciteur général si la Gendarmerie royale avait demandé à des journalistes ayant accès à la tribune de la presse de donner des renseignements sur leurs collègues. Ma question portait très précisément sur un article de presse qui parlait de la présence de quatre correspondants soviétiques à la tribune de la presse parlementaire. La question a été posée dans ce contexte et c'est dans ce contexte que le solliciteur général y a répondu. Comme il est inscrit à la page 5307 du *hansard*, j'ai demandé au solliciteur général si l'on avait demandé à la journaliste Kitty McKinsey d'obtenir des renseignements sur des membres de la tribune de la presse parlementaire pendant un certain temps. Le ministre, dans sa réponse, a parlé des activités de journalistes étrangers que l'on soupçonne d'appartenir à des services de renseignements au Canada, et au sujet desquels la GRC est chargée d'enquêter.

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. Hnatyshyn: Eh bien, la seule conclusion à en tirer, c'est que la GRC cherche à obtenir des renseignements sur les membres soviétiques de la tribune de la presse parlementaire.

Une voix: Vous n'avez pas lu ce que le ministre a répondu.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, les députés d'en face veulent qu'on leur mette les points sur les i. Il est difficile à mon avis de tirer d'autres conclusions après avoir lu les

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

réponses données par le solliciteur général aux questions posées hier.

Une voix: Lisez donc les questions.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je vous fais respectueusement remarquer que le Règlement interdit aux députés de poser des questions hypothétiques. Ma question n'était pas hypothétique. J'ai posé une question précise au sujet d'un incident précis. Aujourd'hui, j'ai posé une question qui s'imposait, à mon avis, pour protéger la réputation d'un intègre correspondant de Radio-Canada. J'ai été consterné d'entendre le secrétaire d'État, le porte-parole de Radio-Canada à la Chambre, répondre qu'il ignorait tout de cette question. Je trouve incroyable que le ministre n'en sache rien. En fait, après avoir dit qu'il ignorait tout de cette question, il m'a accusé de parler à tort et à travers. C'est un comble.

Monsieur l'Orateur, vue dans le contexte de l'actualité, cette question a de l'importance. On a laissé entendre que les membres du cabinet intimidaient Radio-Canada. Certains d'entre eux ont accusé Radio-Canada de partialité dans ses reportages. J'affirme donc que nous devons empêcher à coup sûr le gouvernement ou un autre organisme d'intimider ou d'essayer d'influencer, de quelque façon que ce soit, la presse parlementaire. Le secrétaire d'État, qui semble fuir ses responsabilités, a d'abord répondu qu'il ignorait tout de l'affaire, et m'a ensuite accusé de parler à tort et à travers lorsque j'ai soulevé une question pour la tirer au clair et protéger les personnes en cause. Dans ces circonstances, je prétends que c'est la personne qui m'accuse de parler en l'air qui le fait et non pas moi.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. L'honorable député a défendu sa question avec fermeté. Toutefois, il est évident que ce n'est pas une question de privilège.

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avec le plus grand respect, Votre Honneur, je sais à quelles difficultés vous faites face et à quel point vous prenez soin de bien répartir les questions entre les députés au cours de la période réservée à cette fin. Mon intervention n'est aucunement une critique de vos méthodes, mais on doit faire remarquer à Votre Honneur, ainsi qu'à la Chambre, qu'aujourd'hui six députés de la Colombie-Britannique se trouvaient sur les bancs de l'opposition officielle. Cinq d'entre eux, pour autant que je sache, les honorables députés d'Esquimalt-Saanich, de Capilano, de Fraser Valley-Est, d'Okanagan-Kootenay, y compris moi-même, se sont levés à leur place pour demander la parole. Je sais qu'on ne peut pas nous donner à tous la parole au moment où on le désire.

M. Ouellet: Parlez-en à votre whip.

M. Clarke: J'espère que nous pouvons demander de l'aide en de telles circonstances.

M. Ouellet: Vous n'avez pas inscrit vos noms au haut de la liste.

M. Clarke: Somme toute, nous avons un devoir à accomplir.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Nous n'avons pas de système de liste.